

Volume 11 Numéro 3

FÉLICITATION AUX MEMBRES DU CLUB OPTIMISTE DE LABELLE

Le Conseil municipal de Labelle tient à féliciter les membres du Club optimiste de Labelle pour leurs 20 ans d'existence et les remercier pour tout ce qu'ils font et ont fait auprès des jeunes de Labelle. Félicitation à leur président actuel et ceux antérieurs ainsi qu'à tous leurs bénévoles. Bonne chance pour l'avenir!

La mairesse Pâquerette Léonard Telmosse

JOURNÉE DE RECONNAISSANCE 9 AVRIL 2000

Bénévoles d'hier et d'aujourd'hui, vous êtes invités à un goûter pour vous remercier et pour célébrer ensemble votre travail dans notre communauté.

Ce goûter sera agrémenté de vin et de café et sera servi vers 11 h au centre communautaire.

Une messe précèdera celui-ci à 10 h.

Chaque responsable de groupe de bénévoles est invité à 11 h au goûter, afin de rendre lui-même hommage aux bénévolesde son organisme.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Carmelle au 686-2443 ou avec Danielle au 686-2023.

Gracieuseté de la Fabrique et de la Municipalité de Labelle

HOMMAGE AUX RÉSIDENTS DE 90 ANS ET PLUS

La Municipalité souhaite obtenir les noms des résidents de abelle âgés de 90 ans et plus en prévision d'un hommage à les personnes dans les mois suivants. S'il vous plaît, communiquez avec la réceptionniste de l'hôtel de ville (686-2144) afin de donner vos nom, adresse, date de naissance et numéro de téléphone.

5 avril 2000

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHUTE AUX IROQUOIS

La société de patrimoine de la Vallée de la Rouge se nomme maintenant la Société d'histoire de Chute aux Iroquois. La Société invite tous les amants de notre histoire et de notre patrimoine à ses locaux, au sous-sol de la bibliothèque de Labelle.

- Exposition permanente sur l'histoire de Labelle et de la région : objets anciens, photos, enregistrements sonores, vieux documents
- Collection importante de livres sur l'histoire des Laurentides, de St-Jérôme à l'Abitibi
- Recherches généalogiques régionales

Heures d'ouvertures :

Du mardi au vendredi de 13h00 à 16h30

Renseignement:

686-2144 poste 238

L'info municipale

Municipalité de Labelle 1, rue du Pont, C.P. 390 Labelle (Québec) JOT 1H0 (819) 686-2144

Directrice générale : Christiane Cholette

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE

Conférence du 19 avril 2000 :

Mme Loignon (Ferme-Neuve)

19 h à la salle de conseil de l'hôtel de ville

Sujet: Matériaux inertes

Comment intégrer ces matériaux dans notre aménagement. Éléments décoratifs non vivants, couvre sol, pavage, pierres, treillis, fontaines...etc.

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Madame Aline Saindon, du Comptoir d'Entraide de Labelle, demande à la population de l'aide financière pour pouvoir payer la main d'œuvre des gens qui contribuent à aider les personnes dans le besoin. La pauvreté ne cesse d'augmenter, nous aurions besoin de dons en argent pour servir notre clientèle selon les besoins demandés. Cet aide humanitaire que nous voulons sincèrement offrir, nous ne pouvons y arriver seul. Comme nous sommes un organisme à but non lucratif, nous devons trouver par nous même les moyens financiers ; alors toutes les sommes d'argent seront grandement appréciées. Ensemble nous pourrons contribuer à donner une qualité de vie meilleure aux gens démunis.

Merci énormément pour votre générosité!

Comptoir d'Entraide de Labelle 127, du Collège C.P. 341 Labelle, JOT 1H0 Tél.: 686-1878

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Activité:

Les ateliers de peinture sur bois regroupent une vingtaine de personnes tous les mardis, c'est un succès.

À venir:

- Voyage information : Danièle au 686-2521
- Cours de Vannerie information : Pauline au 686-2859

Saviez-vous que:

Le Cercle de Fermières de Labelle fêtera son 65^{ème} anniversaire le 7 octobre en l'an 2000. Lors de sa création, le Cercle se nommait «Le Cercle St-Isidore». Sa devise était : «Aime Dieu et va ton chemin…»

TRANSPORT ADAPTÉ

Toute personne qui répond aux deux exigences suivantes est admissible :

- 1. Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante et être limitée dar l'accomplissement de ses activités normales ; et
- 2. Avoir sur le plan de la mobilité des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

Les incapacités reconnues comme étant les plus significatives et justifiant l'utilisation du transport adapté sont les suivantes :

- 1. Incapacité de marcher 400 mètres sur un terrain uni ;
- 2. Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur, avec appui, ou incapacité d'en descendre sans appui;
- 3. Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier ;
- 4. Incapacité de s'orienter dans le temps et dans l'espace ;
- 5. Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle ; cette incapacité devant être associée à une autre incapacité significative ;
- 6. Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres.

Le coût du transport n'est que de 1,75 \$ à l'usager (5 %), le reste des frais étant payé par les municipalités (20 %) et par le Ministère du Transport (75 %).

Vous ne saviez pas que ce service existait et vous avez un intérêt à l'utiliser, contactez madame Michelle Panneton, directrice générale du service, au 1-800-717-9737, laquelle se fera un plaisir de discuter de votre admissibilité.